

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Information réglementée – Paris le 21 mai 2021

### Comptes 2020 et signature d'un second protocole de conciliation avec les créanciers du Groupe

Le Conseil d'administration de CNIM a arrêté les comptes de l'exercice 2020 dans le prolongement de la signature du second protocole de conciliation dont les principales stipulations et évolutions depuis le communiqué du 25 mars 2021 sont énoncées ci-après.

Dans un contexte marqué par la prolongation des effets de la pandémie COVID et l'impact du Brexit, pour ce qui concerne les projets au Royaume-Uni, le Groupe a généré un EBITDA négatif en 2020. Ces pertes ont rendu nécessaire une seconde restructuration soutenue par l'Etat et les créanciers du Groupe pour restaurer les capitaux propres de la Société dans le cadre du maintien d'un périmètre d'activité du Groupe le plus large (y compris activité EPC) et lui fournir une liquidité supplémentaire.

Ce second protocole prévoit 40 millions d'euros de nouveaux financements apportés par l'Etat, la conversion d'une grande partie de la dette financière en instruments de capitaux propres et la mise à disposition d'une nouvelle ligne d'engagements par signature d'un montant maximum de 228,3 millions d'euros.

#### Chiffres-clés :

<b>Commandes :</b> 1 196,3 millions d'euros	<b>Chiffre d'affaires :</b> 632,9 millions d'euros	<b>Résultat opérationnel courant :</b> (101,1) millions d'euros	
<b>EBITDA :</b> (83,6) millions d'euros	<b>Résultat net :</b> (130,9) millions d'euros	<b>Capitaux propres :</b> (136,7) millions d'euros	<b>Endettement financier net :</b> 144,0 millions d'euros

## Commandes enregistrées

(en millions d'euros)	2020		2019	
	Commandes enregistrées	Carnet au 31.12.2020	Commandes enregistrées	Carnet au 31.12.2019
Environnement & Energie	234,6	901,1	792,2	1 113,2
Innovation & Systèmes	169,8	295,2	242,6	314,7
Autres	0,9	-	-	-
<b>TOTAL Groupe</b>	<b>405,2</b>	<b>1 196,3</b>	<b>1 034,8</b>	<b>1 428,0</b>

Les commandes enregistrées par le Groupe en 2020 sont en diminution de -60,8 % par rapport à 2019 :

- - 70,4 % pour le secteur Environnement & Energie : en raison de la situation financière incertaine du Groupe en 2020, aucune commande d'usine clés en mains n'a été enregistrée en 2020, contrairement à 2019, année au cours de laquelle des contrats importants avaient été signés au Royaume-Uni et en Serbie. L'activité de traitement de fumées, opérée par la société LAB, a en revanche doublé sa prise de commandes au cours de l'exercice 2020 ; et
- - 30,0 % pour le secteur Innovation & Systèmes : les activités export ont été directement impactées par la crise sanitaire.

## Chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)	2020			2019		
	CA	EBITDA	ROC	CA	EBITDA	ROC
Environnement & Energie	446,7	(90,3)	(94,5)	391,7	(149,7)	(158,2)
Innovation & Systèmes	185,3	5,5	(4,0)	196,7	19,4	7,3
Autres	0,9	1,2	(2,7)	-	-	-
<b>TOTAL Groupe</b>	<b>632,9</b>	<b>(83,6)</b>	<b>(101,1)</b>	<b>588,4</b>	<b>(130,3)</b>	<b>(150,9)</b>

Le chiffre d'affaires 2020 s'élève à 632,9 millions d'euros, dont 446,7 millions d'euros pour le secteur Environnement & Energie et 185,3 millions d'euros pour le secteur Innovation & Systèmes.

Le secteur Environnement & Energie présente un niveau de pertes opérationnelles courantes de - 94,5 millions d'euros sur l'exercice 2020, en réduction de près de 64 millions d'euros par rapport à 2019. Ces pertes sont liées à l'activité de conception/construction d'usines clés en mains de valorisation énergétique de déchets. D'importantes provisions ont dû être constituées, principalement en raison de pertes additionnelles affectant plusieurs projets au Royaume-Uni.

Deux évènements exogènes ont fortement amplifié les augmentations de coûts des projets d'usines clés en mains au cours de l'exercice 2020 : la pandémie, qui a rallongé d'environ 3 mois la durée des projets et renchéri certains de leurs coûts, et le Brexit, qui a créé des tensions sur le marché du travail au Royaume-Uni.

## Résultat opérationnel non courant

Le résultat opérationnel non courant s'élève à 1,7 million d'euros, résultant pour l'essentiel des coûts exceptionnels de restructuration, de dépréciations d'écart d'acquisition dans le secteur Innovation & Systèmes et de la plus-value générée par la vente du siège du Groupe situé rue Bassano, Paris 8<sup>ème</sup>.

## Résultat net

(en millions d'euros)	2020	2019
Chiffre d'affaires	632,9	588,4
Résultat opérationnel courant	(101,1)	(150,9)
Résultat opérationnel	(99,4)	(181,7)
Résultat avant impôts	(127,2)	(185,6)
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>(130,9)</b>	<b>(200,7)</b>

*Les comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice 2020 ont fait l'objet d'un audit par nos Commissaires aux comptes qui ont établi leurs rapports.*

Compte tenu de ces éléments, le résultat net 2020 (part du Groupe) s'établit à -130,9 millions d'euros contre - 200,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2019.

## Trésorerie

Au 31 décembre 2020, la trésorerie brute et l'endettement net du Groupe s'établissent respectivement à + 143,1 millions d'euros et 144,0 millions d'euros

## Dividende

Comme en 2019 et en 2020, aucune distribution de dividende ne sera soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## Principaux éléments des protocoles de conciliation

La Société a conclu le 29 avril 2020 un protocole de conciliation avec ses créanciers, à l'issue d'une première procédure de conciliation, afin de lui permettre de faire face à ses engagements, engendrés notamment par la faillite de son sous-traitant génie-civiliste Clugston dans les projets de construction d'usines clés en mains au Royaume-Uni.

La recherche d'un adossement à des partenaires financiers ou industriels à court terme qui était prévue par le protocole de conciliation en 2020 n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés.

Parallèlement, dans le contexte de crise de l'année 2020, les pertes subies et la consommation des avances de trésorerie sur contrats ont accru les besoins de liquidités sur 2021, lesquels n'ont pas été compensés à ce jour par la signature de nouveaux grands projets.

Dans ce contexte, et compte tenu de la nécessité de restaurer ses capitaux propres, le Groupe a poursuivi sa restructuration financière et sollicité l'ouverture d'une seconde procédure de

conciliation auprès du Président du Tribunal de Commerce qui y a fait droit par ordonnance du 4 février 2021.

Sous réserve de son homologation par le Tribunal de Commerce et la réalisation de l'ensemble des opérations qui y sont prévues, ce protocole, signé par l'ensemble des parties prenantes le 21 mai 2021, prévoit des mesures articulées autour des quatre axes essentiels suivants :

- (1) La conversion de la dette financière historique en ORA, qualifiées d'instruments de capitaux propres ;
- (2) Le remboursement partiel de la dette moyen terme grâce aux produits de cessions des activités O&M et Bertin IT et le rééchelonnement du montant résiduel ;
- (3) L'octroi par l'Etat d'un prêt participatif d'un montant de 40 millions d'euros mis à disposition par compensation avec le prêt FDES consenti le 25 mars 2021 ; et
- (4) La mise à disposition d'une nouvelle ligne d'engagements par signature.

		<b>Nature</b>	<b>Nominal</b> (en millions d'euros)	<b>Intérêt</b>	<b>Échéance</b>	<b>Contrepartie</b>
<b>Conversion de la dette financière historique en ORA</b>	(1)	Conversion en capitaux propres	163,0	Euribor +4,75% à 5% (y compris prime de non-conversion)	6,5 ans	Pool Bancaire et Martin GmbH
<b>Réaménagement des financements moyen-terme (2020)</b>		Réaménagement	43,8			Pool bancaire, Etat
<i>Dont remboursement</i>	(2)	<i>Remboursement</i>	23,9			
<i>Dont rééchelonnement</i>		<i>Rééchelonnement</i>	19,9	<i>Eurib+6%</i>	<i>2,5 ans</i>	
<b>Nouveau financement sous forme de Prêt participatif</b>	(3)	Financement	40,0	4,75%	10 ans	Etat
<b>Nouvelle ligne de cautions bancaires</b>	(4)	Garantie	228,3	-	31/03/22	Pool Bancaire et assureurs
<b>Réaménagement de l'émission obligataire réservée à Martin GmbH (2020)</b>	(1 et 2)	Réaménagement	45,0			Martin GmbH
<i>Dont conversion en ORA</i>		<i>Conversion</i>	20,0			
<i>Dont rééchelonnement</i>		<i>Rééchelonnement</i>	7,5	5%	2,5 ans	
<i>Dont remboursement via une prise de participation minoritaire dans le capital social de LAB</i>		<i>Remboursement</i>	17,5			

## 1. La conversion de la dette financière historique en ORA, qualifiées d'instruments de capitaux propres

Le protocole de conciliation prévoit l'émission de deux souches d'obligations remboursables en actions, permettant la conversion d'une fraction substantielle de l'endettement financier en instruments de capitaux propres.

Ces deux émissions concomitantes, d'un montant respectif de 35 millions d'euros et 128 millions d'euros, auront des caractéristiques similaires, notamment :

- valeur nominale : un euro ;
- modalités de souscription : souscription au *pro rata* des créances en principal dues au titre de l'endettement financier historique, par compensation de créances ;
- date de maturité : remboursement en actions ordinaires nouvelles de CNIM Groupe à l'expiration d'un délai de 6 ans et 6 mois à compter de la date de chaque émission ;
- taux d'intérêt : Euribor (*floor* à 0) majoré d'une marge payée annuellement en numéraire égale à 1 %, s'agissant des ORA A et à 0,75%, s'agissant des ORA B ;
- prix de conversion (conversion à la main de CNIM Groupe) : 15,40 euros par action, soit une parité de conversion de 0,065 action ordinaire nouvelle pour une ORA ; et
- prime de non-conversion : 4% par an des valeurs nominales cumulées des ORA, avec capitalisation intégrale des montants courus annuellement, qui seront dus et payés uniquement en cas de remboursement en numéraire, à la main de CNIM Groupe.

Actionnaires	Au 31 décembre 2020		À l'issue de la conversion des ORA	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Soluni S.A.	1 708 633 56,43%	3 417 266 65,41%	1 708 633 12,54%	3 417 266 21,60%
C. Dmitrieff	1 295 0,04%	2 590 0,05%	1 295 0,01%	2 590 0,02%
Autres membres famille Dmitrieff	2 811 0,09%	5 618 0,11%	2 811 0,02%	5 618 0,04%
Sous-total Groupe familial Dmitrieff	1 712 739 56,56%	3 425 474 65,56%	1 712 739 12,57%	3 425 474 21,65%
Franeli S.A.	452 750 14,95%	905 500 17,33%	452 750 3,32%	905 500 5,72%
Frel S.A.	1 700 0,06%	3 400 0,07%	1 700 0,01%	3 400 0,02%
F. Herlicq	12 985 0,43%	25 050 0,48%	12 985 0,10%	25 050 0,16%
Sous-total Groupe familial Herlicq	467 435 15,44%	933 950 17,88%	467 435 3,43%	933 950 5,90%
<b>Sous-total Groupes familiaux</b>	<b>2 180 174</b> <b>72,00%</b>	<b>4 359 424</b> <b>83,44%</b>	<b>2 180 174</b> <b>16,00%</b>	<b>4 359 424</b> <b>27,56%</b>
CNIM Participation / FCPE	59 602 1,97%	119 204 2,28%	59 602 0,44%	119 204 0,75%

Actionnaires	Au 31 décembre 2020		À l'issue de la conversion des ORA	
Auto détention	188 449	-	188 449	-
	6,22%	-	1,38%	-
Contrat de liquidité (Exane BNP Paribas)	15 262	-	15 262	-
	0,50%	-	0,11%	-
Sous-total autres participations	263 313	119 204	263 313	119 204
	8,70%	2,28%	1,93%	0,75%
Public	584 623	745 959	584 623	745 959
	19,31%	14,28%	4,29%	4,72%
Prêteurs actuels CNIM	-	-	10 595 000	10 595 000
	-	-	77,77%	66,97%
<b>Total</b>	<b>3 028 110</b>	<b>5 224 587</b>	<b>13 623 110</b>	<b>15 819 587</b>
	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Le tableau de dilution ci-dessus ne reflète pas encore l'impact dilutif du mécanisme d'intéressement des salariés et des managers décrit au point 5 ci-dessous.

## 2. Le remboursement partiel de la dette moyen terme grâce aux produits de cessions des activités O&M et Bertin IT et le rééchelonnement du montant résiduel

Le pool bancaire et l'Etat ont chacun accepté de modifier les termes de leur financement moyen terme respectif afin de :

- allouer seulement une quote-part des produits de cession des actifs en cours de cession au remboursement des montants en principal de ces financements, le solde restant à la disposition de CNIM Groupe. Aux termes de ces remboursements à intervenir, plus de 50% des montants en principal des financements moyen terme 2020 auront été remboursés ; et
- définir un échéancier d'amortissement linéaire trimestriel à compter du 11 décembre 2021, ce qui confère à ces financements une nouvelle date de maturité finale au 11 septembre 2023.

S'agissant des obligations simples émises à hauteur de 25 millions d'euros au bénéfice de Martin GmbH, leur remboursement interviendra, pour une part très significative, via une prise de participation minoritaire de 49% dans le capital social de la filiale de CNIM Groupe, LAB. Le solde des 25 millions d'euros de liquidités injectées par Martin GmbH, au cours de l'exercice 2020, sera apuré selon un échéancier proche de l'échéancier convenu avec le pool bancaire et l'Etat.

## 3. L'octroi par l'Etat d'un prêt participatif d'un montant de 40 millions d'euros mis à disposition par compensation avec le prêt FDES consenti le 25 mars 2021

Ainsi qu'indiqué dans la communication du 25 mars 2021, la signature du protocole de conciliation est de nature à permettre la libération de la deuxième tranche de 10 millions d'euros au titre du prêt consenti par l'Etat d'un montant de 40 millions d'euros, mis à disposition sous la forme d'une aide au sauvetage au bénéfice de son activité EPC.

L'Etat a accepté de consentir au Groupe un financement long terme de 40 millions d'euros, sous la forme d'un prêt participatif d'une maturité de 10 ans. La mise à disposition de ce prêt participatif reste notamment sous réserve de l'autorisation préalable de la Commission Européenne dans le cadre de son contrôle des aides à la restructuration.

Ainsi, un financement long terme d'un montant maximum en principal de 40 millions d'euros serait mis à disposition de la société par l'Etat, avec une période de franchise de remboursement en principal au cours des cinq premières années, moyennant un taux annuel fixe égal à 4,75%, outre une clause de participation aux bénéfices distribués à venir.

Il sera mis à disposition à la date de réalisation de l'ensemble des opérations de restructuration, par compensation avec le prêt consenti le 25 mars 2021.

#### **4. La mise à disposition d'une nouvelle ligne d'engagements par signature**

Le protocole de conciliation prévoit qu'une nouvelle ligne d'engagement par signature d'un montant maximum de 228.248.000 euros (la « **Ligne EPS 2021** ») sera mise à disposition de CNIM Groupe et de certaines filiales signataires (CNIM Systèmes Industriels, CNIM Environnement & Énergie Participations, CNIM Environnement & Énergie Services, CNIM Environnement & Énergie EPC, CNIM Environnement & Énergie O&M pour les seuls besoins d'une émission limitée, LAB SA, Bertin Technologies, CNIM AIR SPACE et Winlight System). La Ligne EPS 2021 permettra l'émission de garanties prenant la forme de :

- cautionnements ou garanties autonomes en faveur d'un tiers, venant garantir à ce dernier la bonne exécution des obligations commerciales et financières contractées par CNIM Groupe ou les filiales signataires concernées ;
- contre-garanties émises en faveur d'un tiers, et notamment en faveur d'un autre établissement financier, ayant pour objet de contre-garantir tout cautionnement ou garantie émis(e) par ledit tiers afin de garantir la bonne exécution, le paiement, la restitution d'acompte ou la retenue de garantie des obligations financière contractées par une filiale (le cas échéant, étrangère).

La Ligne EPS 2021 vient couvrir les besoins du Groupe, et en particulier les émissions de cautions pour les contrats existants et pour les appels d'offres à venir, jusqu'au 31 décembre 2021, tout en étant disponible jusqu'au 31 mars 2022.

En garantie de la Ligne EPS 2021 par signature, CNIM Groupe émettra une garantie autonome à première demande pour sûreté des engagements par signature émis par les filiales de CNIM Groupe d'un montant maximum de 273.897.600 euros.

#### **5. Autres dispositions**

De plus, en cas de remboursement intégral en numéraire des ORA, les créanciers du Groupe ayant participé à la restructuration percevront également une rémunération complémentaire forfaitaire globale de 20 millions d'euros en proportion de leurs efforts.

Par ailleurs, le protocole de conciliation prévoit un mécanisme d'intéressement des salariés et de managers dont le principe sera soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires et les modalités, en cours de discussions, arrêtées par le Conseil d'administration sur avis du Comité des rémunérations. Par conséquent, le tableau de dilution précédemment présenté ne reflète pas encore l'impact dilutif de ces instruments.

Enfin, dans le prolongement des opérations de restructuration 2020, les fiducies existantes, portant sur les différents pôles du Groupe CNIM, seront maintenues et viendront garantir, outre

les obligations garanties existantes, la totalité des obligations de paiement et/ou de remboursement de toutes sommes en principal dues par CNIM Groupe, ou ses filiales, au titre notamment du prêt participatif, des ORA (sous certaines conditions) et de la Ligne EPS 2021.

Le protocole de conciliation aura les effets suivants sur le passif du bilan de CNIM :

- la réduction de l'endettement financier brut pour près de 160 millions d'euros ; et
- la reconstitution des capitaux propres pour près de 200 millions d'euros<sup>1</sup>.

L'émission des ORA fera l'objet d'un prospectus détaillant leurs termes et conditions ainsi que des éléments sur la situation opérationnelle et financière de CNIM Groupe. Elle sera soumise à l'approbation de l'AMF et au vote de l'assemblée générale des actionnaires qui devrait se tenir le 25 juin 2021. La Société a mandaté le cabinet Finexsi en qualité d'expert indépendant qui sera chargé de produire un rapport analysant les conditions de conversion des ORA, dont la parité retenue. Ce rapport présentera les hypothèses sous-jacentes de l'analyse et sera rendu public au moins 10 jours avant l'assemblée générale.

Les ORA, les fiducies existantes et la ligne d'engagements par signature présenteront des clauses de défaut usuelles, ainsi que des clauses de défaut croisé liées à la situation de Soluni, holding détenant majoritairement le capital de CNIM Groupe. Les clauses de défaut croisé liées à la situation de Soluni recouvrent en substance quatre hypothèses : Soluni (i) décide de ne plus soutenir la restructuration financière de CNIM, (ii) manque à ses obligations de paiement au titre de son endettement financier, (iii) fait l'objet d'une procédure collective et (iv) initie des actions judiciaires visant à faire obstacle ou retarder le remboursement à échéance de son endettement financier ou remettre en cause la validité ou l'efficacité des sûretés qu'elles a octroyées.

La mise en œuvre du protocole de conciliation reste soumise à plusieurs conditions, en particulier :

- l'homologation du protocole de conciliation aux termes d'un jugement du Tribunal de commerce de Paris purgé de tous recours ;
- l'obtention par l'État de l'autorisation de la Commission Européenne pour la mise à disposition du prêt participatif de 40 millions d'euros dans le cadre de la réglementation relative aux aides d'État ;
- l'obtention de toutes les autorisations gouvernementales préalables et/ou tous les agréments nécessaires à la mise en œuvre du protocole de conciliation (y compris l'approbation du prospectus par l'AMF) ;
- le vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ;
- la satisfaction des conditions usuelles pour permettre la réalisation de la prise de participation de Martin GmbH au capital de LAB ; et
- la signature de l'ensemble de la documentation d'exécution, par l'ensemble des parties concernées.

---

<sup>1</sup> En tenant compte des plus-values de cession indicatives anticipées par le Groupe devant s'élever à près de [37] millions d'euros.



Sa mise en œuvre suppose également l'accomplissement de certaines conditions relatives à la confirmation de la restructuration de la dette de Soluni.

## Impact de la restructuration sur la structure du capital du Groupe

Dette brute (en millions d'euros)	31 décembre 2019	Var.	31 décembre 2020	Var.	31 décembre 2020 ajusté de la restructuration
<b>Endettement</b>					
Prêt Participatif	-	-	-	+40	40
New Money Banques	-	+35	35	(19)	16
New Money Martin	-	+25	25	(18)	7
New Money FDES	-	+9	9	(5)	4
RCF	120	(1)	119	(119)	-
Old Money Martin	-	+20	20	(20)	-
Découvert	6	+0	6	(6)	-
Prêts BPI & Ademe	-	+9	9	-	9
Exensor debt	24	(6)	18	(18)	-
Factor	-	-	-	+21	21
CIR-CICE	31	(2)	29	-	29
Leases	21	(3)	17	-	17
Autre <sup>1</sup>	32	(32)	-	+9	9
<b>Dette brute</b>	<b>234</b>	<b>+53</b>	<b>287</b>	<b>(135)</b>	<b>152</b>
Liquidités	(101)	(47)	(147)	(109)	(256)
<b>Dette nette</b>	<b>133</b>	<b>+7</b>	<b>140</b>	<b>(244)</b>	<b>(104)</b>
<b>Capitaux propres<sup>2</sup></b>	<b>(19)</b>	<b>(118)</b>	<b>(137)</b>	<b>+200</b>	<b>63</b>

<sup>1</sup> Dont la portion d'intérêt des ORA comptabilisée en dette

<sup>2</sup> L'augmentation de 200 millions d'euros des capitaux propres post restructuration résulte de la conversion prévue de dettes pour 163 millions d'euros et de 37 millions d'euros de plus-values anticipées résultant des cessions d'actifs en cours. Le remboursement d'une partie des obligations détenues par Martin GmbH par compensation avec sa souscription à l'augmentation de capital de LAB n'est pas prise en compte.

## Cessions d'actifs

Dans le cadre de sa restructuration financière 2020 et du programme d'adossement et de cessions qui a fait l'objet de communiqués de presse du 29 avril 2020 et au mois de mars 2021 le Groupe a réalisé les cessions suivantes :

(en millions d'euros)	Date	Produits de cessions nets des coûts de cession	Plus ou moins value comptable
Siège parisien	17/04/20	40,7	31,9
Participations minoritaires dans les sociétés DWS, HWS, WWS	23/07/20	1,5	-1,4
Activité « Bertin Energie Environnement » de Bertin Technologies	30/09/20	1,3	-0,1
Participation minoritaire dans la société Technoplus Industrie	04/11/20	2,0	-3,4

Par ailleurs, comme annoncé le 25 mars 2021, les cessions des activités O&M, des participations non consolidées détenues par CNIM Groupe dans les Sociétés Picardie Biomasse Energie, Kogeban et CBEM, et de l'activité Bertin IT, est en cours, et devraient être finalisées d'ici la fin du premier semestre 2021, après l'accomplissement des conditions suspensives respectives.

## Impact Covid-19 sur les activités du Groupe

L'épidémie Covid-19 s'est prolongée sur toute l'année 2020 en accentuant ses effets sur les performances du Groupe.

Les principaux risques auxquels le Groupe a été confronté du fait de cette crise sont les suivants :

- Santé du personnel (risque de contagion) ;
- Absentéisme du personnel CNIM ou de sous-traitants sur sites de réalisation ;
- Restrictions de déplacement de personnel CNIM empêchant la réalisation de contrats ;
- Arrêts d'activité (usines/sites/ chantiers) ;
- Demandes de donneurs d'ordre de fermer des sites ou d'arrêter des chantiers ;
- Retards de livraison d'équipements ou produits clefs ;
- Baisse de productivité liée au télétravail ;
- Annulation ou report de prises de commandes ou d'avenants potentiels.

Depuis le début de l'épidémie, le Groupe a fait sa priorité de mettre en place toutes les actions appropriées pour protéger au mieux la santé de ses employés, de ses clients et de tous les tiers travaillant auprès du Groupe, mais aussi pour préserver la continuité de ses activités.

A ce jour, les principaux impacts de la crise pour le Groupe ont été les suivants :

- Même si la grande majorité des chantiers clients, des ateliers et sites d'exploitation du Groupe sont restés en activité, les projets ont subi des retards compris entre 3 et 5 mois selon les géographies ;
- La grande majorité des sites administratifs du Groupe en France ont fonctionné en télétravail avec une intensité variable selon les périodes et les types de confinement ;
- Le Groupe a pu bénéficier de certains éléments du dispositif d'accompagnement gouvernemental ouverts aux entreprises françaises et anglaises, notamment l'activité partielle et le report d'échéances de dettes fiscales et sociales.

## Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice 2020

L'activité de conception / construction d'usines clés en main de la division Environnement & Energie EPC demeure confrontée à certaines difficultés :

- L'augmentation des coûts à terminaison de certains projets au Royaume-Uni faisant suite aux évolutions exceptionnelles de l'environnement économique survenues sur 2021 et liées à l'apparition du variant anglais du Covid 19, à l'entrée en vigueur du Brexit et à l'augmentation du prix de matières premières, pour environ 15 millions d'euros ;
- Un incident technique survenu en 2021 sur une usine réceptionnée par le client et dont le coût de réparation pourrait atteindre 5 millions d'euros, étant précisé que la société prévoit d'initier certains recours auprès de ses fournisseurs et/ou assureurs.

## Perspectives

Pour rappel, la trajectoire du Groupe reste fortement dépendante de la capacité de la secteur Environnement & Energie à contenir les pertes encourues sur les contrats actuels et à conclure 2 à 3 nouveaux contrats EPC annuellement, ce qui est un objectif ambitieux dans le présent contexte. La vision du Groupe reste très prudente sur l'année 2021 compte tenu de la visibilité encore limitée sur la situation sanitaire, et d'une reprise fragile de la dynamique commerciale en raison notamment des incertitudes liées notamment à la situation financière du Groupe. Le management travaille avec détermination pour mettre en œuvre toutes les mesures, y compris structurelles, de nature à assurer la continuité d'exploitation de CNIM<sup>(1)</sup>.

Le redressement du Groupe, notamment celui de son Secteur Environnement et Energie, sera plus lent qu'initialement prévu, ce qui ne permet pas d'envisager un Ebitda positif en 2021. Par ailleurs, la gestion de la trésorerie demeure très sensible, notamment en 2021, en raison d'une inversion par rapport à 2020 du cycle de BFR sur les projets conduisant à une consommation de trésorerie particulièrement importante. Dans ce cadre, le Groupe intensifie son plan de réduction des coûts non récurrents et des frais généraux et consolide ses processus de gestion des risques mis en place.

<sup>(1)</sup> Voir note 1 paragraphe B des comptes consolidés 2020 sur la continuité d'exploitation, étant précisé que le rapport des Commissaires aux Comptes mentionne une incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

### A propos du Groupe CNIM

Fondé en 1856, CNIM est un équipementier et assembleur industriel français de dimension internationale. Le Groupe, au service des grandes entreprises privées et publiques, des collectivités locales et des États, intervient dans les secteurs de l'Environnement, de l'Energie, de la Défense et des Hautes technologies. L'innovation technologique est au cœur des équipements et services conçus et réalisés par le Groupe. Ils contribuent à la production d'une énergie plus propre et plus compétitive, à la réduction de l'impact environnemental des activités industrielles, à la sécurité des installations et infrastructures sensibles, à la protection des personnes et des États. Coté à Euronext Paris, le Groupe s'appuie sur un actionariat familial stable et majoritaire, engagé dans son développement. CNIM emploie 2 706 collaborateurs pour un chiffre d'affaires 2020 de 632,9 millions d'euros, dont 47,8 % réalisés à l'export.

## Contacts

[info-communication@cnim.com](mailto:info-communication@cnim.com)